



COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

LA CFDT INTERPELLE LE PRESIDENT DE LA POSTE : LA PRIME « MACRON 2 » DOIT ETRE VERSEE A TOUS LES AGENTS ET SALARIES DU GROUPE

Comme en 2018, cette prime a vocation à donner un coup de pouce au pouvoir de vivre, avec une nouvelle condition : un accord d'intéressement dans l'entreprise. **C'est le cas au sein du Groupe La Poste, notamment grâce aux accords signés par la CFDT, afin que les salariés puissent être associés au partage de la richesse créée collectivement.**

Paris, le 18 novembre 2019



COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

Monsieur Philippe WAHL
Président Directeur Général
du Groupe La Poste
9, rue du Colonel Pierre AVIA
75015 PARIS

Monsieur le Président Directeur Général,

Voilà un an, l'émergence des mouvements des « gilets jaunes » mettait au-devant de la scène le sujet du pouvoir d'achat dans un contexte de transitions écologique et économique. Afin de concilier la nécessité de traiter ces questions et de répondre à l'urgence de justice sociale, la CFDT avait lancé un appel pour travailler avec ceux qui partageaient ses valeurs, beaucoup de ses revendications et surtout l'envie d'agir ! Pour la première fois, une alliance d'organisations issues du monde syndical, associatif ou mutualiste, s'est créée pour interpeller les décideurs politiques et proposer, par-delà le cadre syndical, une réponse organisée de la société civile afin de lutter simultanément contre le dérèglement climatique, pour l'amélioration du quotidien des citoyens, remettre l'exigence de solidarité et d'égalité au sein de l'économie et construire une société plus juste.

Six mois après son lancement, le Pacte du pouvoir de vivre s'est solidement installé dans le paysage politique et médiatique. Il compte aujourd'hui 50 organisations.

Début septembre, le Premier ministre avait reçu les initiateurs du pacte venus présenter huit mesures d'urgence, parmi lesquelles on retrouve l'interdiction de la location de logements indignes et de passoires énergétiques, l'évaluation de l'impact de toute nouvelle loi sur les 10 % les plus pauvres ou la revalorisation des minima sociaux au même rythme que les revenus du travail.

Sur les lieux de travail aussi, le pacte du pouvoir de vivre doit devenir un outil de dialogue social et illustrer la transformation sociale qu'incarnent les militants syndicaux. La période qui va s'ouvrir au sein du Groupe La Poste avec la réflexion autour du futur plan stratégique sera l'occasion de porter les 66 propositions du pacte.

Quoi qu'il en soit, pour un grand nombre de postières et de postiers, et en particulier chez nos collègues dont la rémunération est la plus faible, l'annonce du Président de la République le 10 décembre 2017, du versement dans les plus grandes entreprises d'une prime exceptionnelle, cela afin de répondre immédiatement aux préoccupations en matière de pouvoir d'achat, a généré une attente importante. La CFDT, 1^{ère} organisation syndicale en France, vous avait dès le lendemain de cette annonce, demandé de rendre possible cette prime au sein du Groupe La Poste, et une prime avait bien été versée à l'ensemble des agents et salariés du Groupe (en intégrant comme nous l'avions demandé une progressivité en fonction de la rémunération brute annuelle, favorisant ainsi les plus bas salaires. Nous avons également obtenu que cette prime ne vienne pas minorer l'enveloppe globale dans le cadre des Négociations Annuelles Obligatoires (NAO).

Un an après l'annonce de cette prime dite « prime Macron », le gouvernement a introduit dans son projet de loi de finance de la sécurité sociale (PLFSS) présenté au Parlement, le principe d'une prime « Macron 2 ». La commission mixte paritaire chargée de valider le texte définitif validera sans aucun doute les grandes mesures de cette prime, sachant qu'elle garde pour l'essentiel les mêmes critères que ce qui avait été présenté en fin d'année 2017, l'exécutif ayant introduit toutefois une nouvelle condition pour bénéficier de l'exonération des sommes versées, l'existence ou la mise en place d'un accord d'intéressement dans l'entreprise. Cette condition est pleinement réunie au sein de La Poste SA et du Groupe, notamment grâce aux accords signés par la CFDT, afin que les salariés puissent être mieux associés au partage des résultats de leur entreprise, qu'ils soient associés au partage de la richesse créée collectivement.

En 2019, d'après les chiffres du gouvernement, la prime « Macron » a été versée dans plus de 200.000 entreprises à environ cinq millions de salariés. Elle a atteint en moyenne près de 450 euros. Même si cette prime « Macron 2 » n'est pas la seule réponse aux attentes des salariés face aux transformations sociétales qui s'opèrent, la CFDT vous demande dans un premier temps, de reconduire cette prime pour l'ensemble des agents et des salariés du Groupe La Poste selon les critères imposés par le législateur pour bénéficier d'une exonération d'impôts. La CFDT reviendra, dans le cadre de la préparation du plan stratégique et de son volet social, sur des propositions qui doivent permettre à tous les agents et salariés du Groupe de se sentir acteurs de leur vie dans l'entreprise, dans des conditions de vie au travail de bonnes qualité, où les moyens mis à la disposition de toutes et de tous permettent de répondre aux attentes et usages des clients de La Poste.

Sachant l'intérêt que vous porterez à cette demande, je reste à votre disposition et vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Président Directeur Général, mes salutations les meilleures.

Stéphane CHEVET
Secrétaire National

f3c.cfdt.fr

F3C CFDT 47-49 avenue Simon Bolivar 75950 PARIS Cedex 19
Tél. : +33(0)1 56 41 54 00 - fax : +33(0)1 56 41 54 01 - email : f3c@f3c.cfdt.fr